



Brut d'Artistes

Association loi 1901

Brut d'Artistes – 10 rue Louis Braille 75012 PARIS

PROCES VERBAL DU CONSEIL d'ADMINISTRATION Du 10 juin 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT
Le 10 juin 2020

Les membres de l'association sis :

10 rue louis braille – 75012 PARIS

se sont réunis sur convocation régulière qui leur a été adressée par l'association

Étaient Présents ou représentés :

Valérie FLAVIGNY, Maïssoun AL-REFAÏ et Bernard MARSAN.

La séance s'ouvre à 20h15

ORDRE DU JOUR :

- Décès de la Présidente Agnès Malet-Longcote
- Election d'un nouveau membre au Conseil d'Administration
- Remplacement provisoire de la Présidente jusqu'à la prochaine AG
- Changement provisoire du siège de l'Association jusqu'à la prochaine AG

La discussion est ouverte sur les 4 points à l'ordre du jour. A l'issue des débats les discussions suivantes ont été prises :

Décès de la Présidente :

Agnès MALET-LONGCOTE, investie depuis la création de l'association vient de décéder brutalement cette année au cours d'un voyage à l'étranger. Nous devons trouver une personne pour la remplacer et changer l'adresse du siège social qui était domicilié chez notre Présidente.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Election d'un nouveau membre au Conseil d'administration

Maïssoun Al-Refai adhère la première année de l'activité de l'association, toujours intéressée par les disciplines que nous enseignons, se propose en tant qu'administrateur au Conseil d'administration.

Maïssoun Al-Refai est élue à l'unanimité

Remplacement provisoire de la Présidente

Maïssoun Al-Refai propose sa candidature au poste de Présidente qui sera ratifié lors de la prochaine Assemblée Générale

Maïssoun Al-Refai est élue à l'unanimité

Changement de l'adresse du siège social de l'Association

D'autre part, l'association ayant son siège social au domicile de Madame Agnès Malet-Longcote, nous devons en changer la domiciliation. Nous allons faire une demande auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 12ème située au 181 avenue Daumesnil 75012 Paris qui dans son règlement intérieur peut accueillir le siège social d'une association dont les activités sont situées dans le quartier. Après acceptation, les statuts devront être modifiés et cette nouvelle adresse provisoire devra être ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Au terme de l'Assemblée Générale nous allons informer les organismes des changements de Présidente et d'adresse du siège social (annonce au journal officiel, préfecture, banque et CEA Urssaf ...)

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30

La trésorière
Valérie Flavigny



Le Secrétaire
Bernard MARSAN

